



**PRÉFET  
DES LANDES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le 11 mai 2024

S.I.D.P.C.

N° téléphone standard préfecture : 05.58.06.58.06

**VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE JAUNE A ENJEU DE SECURITE (SPEZF)  
AVIS D'ALERTE ORAGES FORTS**

**Destinataires :**

– tous les maires des communes du département  
– SIDPC, DDPN 40, ONF, SDIS 40, CMIR SO, SMGBL, SMLL, Landes attractivité, CD40, Sous-Préfecture DAX, BESR, BREC, DDTM 40, DDETSPP 40, ENEDIS, SNCF COGC, ARS 40 et 33, DREAL 40, DMD/BA 118, DSDEN40, OFB, SNCF (COGC), GGD 40, EMZD, LA POSTE, DRAC, GESTIONNAIRES AUTOROUTES A63 et A65, STANDARD PREF 40, Capitainerie Capbreton et Port Bayonne

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE SPEZF** pour le phénomène **ORAGES FORTS** pour l'ensemble des communes du département.

**À partir de ce jour 18H00**

**Commentaire :**

En fin d'après-midi et début de soirée, des orages peuvent se former dans un premier temps du Béarn à l'est des Landes. Dans un second temps, en première partie de nuit, des orages remontent d'Espagne et progressent vers le nord. Ces orages pourront être localement fort, on attend localement :

– de la petite à moyenne grêle.  
– des rafales de 60 à 80 km/h.  
– d'importantes intensités pluvieuses, de l'ordre de 10/20 mm/h; mais ces orages circulent rapidement. Par la suite, en milieu de nuit, ces orages s'évacuent vers le nord aquitain en perdant en intensité.

**Conséquences :**

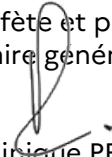
Orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants.  
Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires.  
Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement.

**Consignes de comportement :**

Je me tiens informé auprès des autorités  
Je m'éloigne des arbres et des cours d'eau  
Je m'abrite dans un bâtiment en dur  
J'évite de me déplacer  
Je protège les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés  
J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques

**Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo.**  
**Il vous est demandé d'informer la préfecture des Landes de toute situation particulière en lien avec cet épisode météorologique.**

Pour la préfète et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe,

  
Dominique PEURIERE